



Examen professionnel de spécialiste de douane avec brevet fédéral

L'examen professionnel pour spécialiste de douane avec brevet fédéral, aura lieu en 2021 au Campus AFD, Kasinostrasse 4, à 4410 Liestal. La candidate / le candidat doit, par l'examen, fournir la preuve qu'elle / qu'il possède les capacités professionnelles requises pour l'activité de spécialiste de douane.

Admission

A l'examen sont admis les candidats qui:

- sont titulaires d'un certificat fédéral de capacité délivré à l'issue d'une formation professionnelle de base d'au moins trois ans, d'une maturité ou d'un certificat équivalent;
- ont acquis, pendant la formation professionnelle pour spécialiste de douane de deux ans, la pratique professionnelle requise *et*
- ont achevé avec succès l'école professionnelle des douanes.

Points administratifs

Dates de l'examen: 6.12.2021–10.12.2021

Taxe d'examen: Aucune taxe d'examen n'est perçue.

Adresse
d'inscription: Administration fédérale des douanes
Personnel et Formation
Développement du personnel et de l'organisation (PEOE)
Taubenstrasse 16, 3003 Berne

Délai d'inscription: 23.7.2021

Inscription

L'inscription doit comporter:

- un résumé de la formation scolaire et / ou des activités professionnelles;
- les copies des titres et des certificats de travail requis pour l'admission;
- la mention de la langue d'examen;
- la copie d'une pièce d'identité officielle munie d'une photo;
- la mention du numéro AVS.

